

X SEANCE DU 26/06/2012

L'an deux mille douze, le 26 juin à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 19/06/2012

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance :

Monsieur le Maire : LANDET Jean-Claude,

Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : PEZ Andrée, POUNT BISET Pierre, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, GERS Henri, COLLAO Hélène, ESCACH Magali, BOULANGER Jocelyne, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, CASES Françoise, COMBELLES Sylvie

Pouvoirs : Mr DUBAC → Mme CASES

Absent : Mme SIMON B

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : BOULANGER J

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLA H, ESCACH M, COMBELLES S

Abs – 4 voix : GONCALVES M, MAZAS Ch, CASES F, DUBAC G

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 12/04/2012

Le compte rendu du 12/04/2012 est approuvé à l'unanimité.

1/ Budget Communal : DM n°2

A la demande de Monsieur le Trésorier de Nailloux, les décisions modificatives du budget communal 2012 suivantes sont proposées à l'approbation de l'assemblée :

- la subvention du Conseil Général pour les travaux de rénovation du Foyer Rural doit être inscrite à l'article R 1323 (+7 317 €) et non à l'article R 1313 (- 7 317 €), et la subvention pour la cour de ferme du Mr LABORIE à l'article R 45821 (+762 €) au lieu de l'article 1313 (- 762 €).

Pour : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, COMBELLES S, GONCALVES M, MAZAS Ch, CASES F, DUBAC G

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Remplacement de la PRE par la PFAC

A compter du 1^{er} juillet, la Participation au Raccordement à l'Égout (3000 € / logement neuf – 500 € / logement existant) est supprimée et remplacée par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'instituer la PFAC sur le territoire communal et en fixer son taux.

Après présentation de la nouvelle loi par Mme Escach, le Maire précise que ces nouvelles dispositions entreront en vigueur pour les immeubles qui seront raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2012, date à laquelle sera définitivement supprimée la PRE.

La PAC – participation pour le financement de l'assainissement collectif- concerne les catégories d'immeubles, à usage d'habitation, nécessitant une évacuation ou une épuration des eaux et matières usées domestiques.

Le fait générateur de la PAC est la date de raccordement au réseau public de collecte des EU et les redevables sont les propriétaires d'immeubles édifiés avant ou après la mise en service de l'égout ou faisant l'objet d'extension ou de réaménagement dès lors que le raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Dans le cas d'activités économiques dont les eaux usées résultent d'utilisation de l'eau, assimilable à un usage domestique, la commune a également la possibilité d'exiger le paiement d'une participation.

MODALITES DE CALCUL			
Catégorie	Unité	Construction postérieure à la mise en service du réseau	Construction existante à la mise en service du réseau.
Participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC			
Habitation individuelle	Forfait	4 000.€	€
Habitation collective	Par logement	4 000.€	€
Participation aux frais de branchement (en déduction du la PFAC)			
Habitation individuelle	Forfait par branchement	1 000 €	600 €
Habitation collective			
Ensemble de 3 logement au plus	Forfait par branchement	1 000 €	600 €
Ensemble compris entre 4 et 10 logements inclus	Forfait par branchement	1 000 €	600 €
Ensemble de plus de 10 logements	Forfait par branchement	2 500 €	600 €

Pour – 9 voix : LANDETJC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLAO H, ESCACH M, COMBELLES S

Abs – 4 voix: GONCALVES M, COMBELLE S, CASES F, DUBAC G

Contre – 1 voix : MAZAS Ch

3/ Avenant au bail de location de la salle de classe

Afin de pouvoir y transférer un commerce bar & restaurant, la Société AU DHANGO demande que la commune lui loue l'ancienne salle de classe des CP, le local à archives, les WC et le préau de l'ancienne école primaire pour un montant de loyer de 250 €, charges en sus (chauffage).

Travaux à envisager :

- fermeture du préau par un rideau métallique (un seul devis reçu)
- branchements électriques,
- branchement eau.

Les commissions travaux & finances doivent se réunir pour en déterminer le coût.

Délibération ajournée.

4/ Panneau d'affichage publicitaire

La Société GASCOM a implanté comme prévu, un panneau d'affichage publicitaire à la sortie du village du Saint-Léon.

5/ Extension du périmètre du SITPA

La commune de Sauveterre de Comminges ayant fait part de son souhait d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées, la commune de Saint-Léon en tant que membre de ce syndicat doit délibérer pour approuver cette extension de périmètre.

Pour – 13 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, COMBELLES S, GONCALVES M, CASES F, DUBAC G

Contre : MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

6/ Versement de subvention aux associations

La somme de 20 000 € ayant été inscrite à l'article D 6574 du Budget Primitif communal 2012, le Conseil Municipal doit décider du versement des subventions aux différentes associations de la commune qui ont fourni les justificatifs comptables nécessaires, selon les éléments ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Attribué 2011 (€)	Versé 2011 (€)	Attribué 2012 (€)
ACVA de Nailloux	50	50	50
Amicale Sapeurs Pompiers Auterive	50	50	50
APGC Venerque	50	50	50
Arbres & Paysages d'Autan		100	100
Prévention Routière	100	100	100
ACCA	160	160	160
Association musicale	160	160	160
ASSL	1 000	1 000	1 000
Comité fêtes Caussidières	4 500	4 500	4 500
Comité fêtes St Léon	8 500	8 527	8 500
FNACA	160	160	160
Détente & Bien Etre		160	160
Joyeux Cochonnet	160		160
Joyeuses Pétolettes	160	160	160
Mille & Une Couleurs	160	160	160
Temps Dance	160	160	160
Temps Libre	160	160	160
Coopérative Scolaire	2 000	2 000	2 000
A fond l'école			160
Autan des enfants			160
Divers & imprévus	2 470		1 890
TOTAL en euros	20 000	17 857	20 000

Pour - 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, COMBELLES S, GONCALVES M, MAZAS Ch, CASES F, DUBAC G

Cette délibération est adoptée.

7/ Recensement de la population 2013

Afin de préparer et réaliser l'enquête de recensement de la population qui aura lieu dans notre commune du 17/01/2013 au 16/02/2013, il convient de mettre en place une équipe communale formée de :

- 1 coordonnateur communal de recensement,
- 2 agents recenseurs.

Monsieur le maire propose :

Mr Didier BORDES : coordonnateur communal,
Mme Christine DA COSTA et Mme Geneviève MARIO : agents recenseurs.

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLA H, ESCACH M, BOULANGER J,

Contre – 5 voix : GONCALVES M, MAZAS Ch, CASES F, DUBAC G, COMBELLES S

Cette délibération est approuvée.

8/ Extension du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de l'inscription de la commune sur le programme départemental 2012 d'assainissement.

- ✓ Extension du réseau – quartier Souleilla del Planet : 11 branchements pour un montant de 159 208. €HT, montant inscrit en subvention plafonné à 11 branchements soit 88 000. €HT
- ✓ Extension du réseau – quartier Lasserre : 178 branchements pour un montant e 67 401. €HT, montant inscrit en subvention de 66 901. €HT

Pour - 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ , GERS H, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, COMBELLES S, GONCALVES M, MAZAS Ch, CASES F, DUBAC G

Cette délibération est adoptée.

9/ Questions diverses

- Suite à la demande de la Sté France Télécom relative à l'acquisition du local qu'elle occupe actuellement, du terrain sur lequel il est implanté et de la parcelle juxtaposée évoquée lors du dernier conseil, Monsieur le maire propose de demander à la Sté France TELECOM une redevance d'occupation du domaine public de 900 euros par an environ.
- Monsieur le maire propose également l'acquisition de 2 rétro projecteurs (1 pour la mairie, 1 pour le groupe scolaire) ainsi que d'un ordinateur portable.
- Monsieur le Maire indique qu'une demande a été faite auprès du Conseil Général pour l'installation d'un abri bus pour les scolaires, à Laval, en bas du chemin du Villa.

La séance est levée à 19 heures

Le Secrétaire de séance,



BOULANGER Jocelyne

Le Maire,



LANDET Jean-Claude